

Pour un apprentissage d'une deuxième langue nationale à l'école primaire

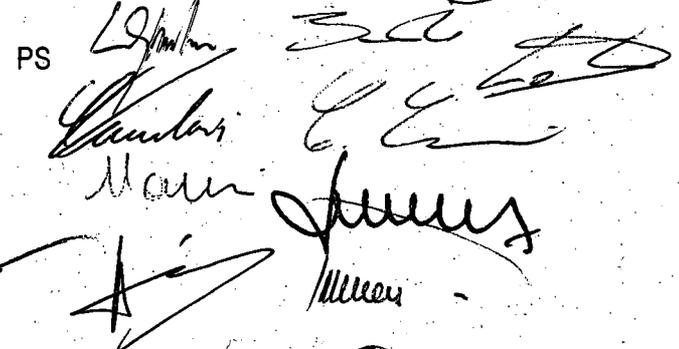
Le Parlement de la République et Canton du Jura, à l'instar des législatifs cantonaux de Fribourg, Vaud et Neuchâtel, adresse la présente résolution au Conseil fédéral et à la CDIP, les priant de peser de tout leur poids dans les décisions futures, liées à l'apprentissage des langues nationales en Suisse.

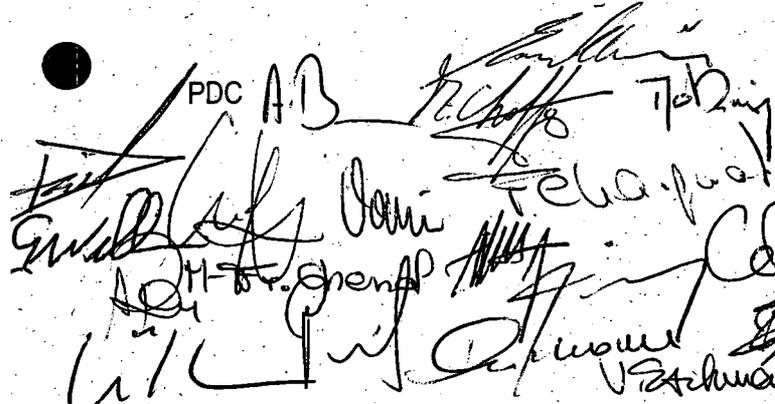
Le Parlement jurassien :

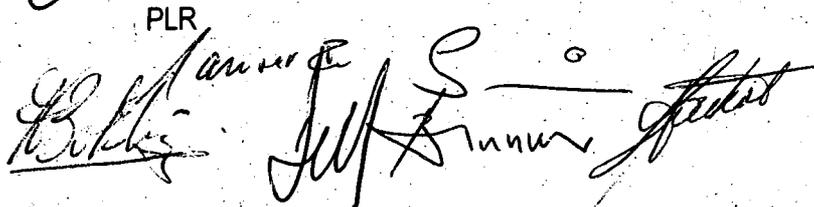
- a) invite le Conseil fédéral à engager davantage de moyens dans la promotion de la connaissance et de la compréhension mutuelles entre cultures nationales, à promouvoir les échanges et à veiller, dans l'intérêt national, au bon apprentissage d'une deuxième langue nationale à l'école primaire;
- b) demande à la CDIP de veiller à l'apprentissage d'une deuxième langue nationale à l'école primaire et de combler les lacunes dans l'apprentissage de cette deuxième langue nationale, tant dans la formation des enseignant-e-s qu'au niveau des manuels, tout en formulant des propositions à l'attention des cantons dans le but de résoudre le problème des différences entre individus dans l'apprentissage des langues.

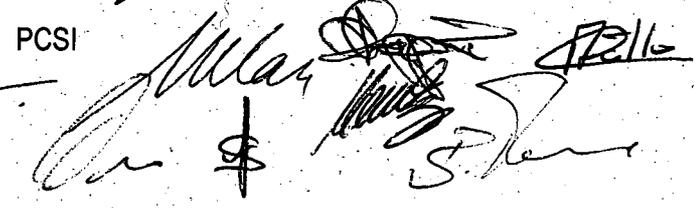
Delémont, 29 octobre 2014

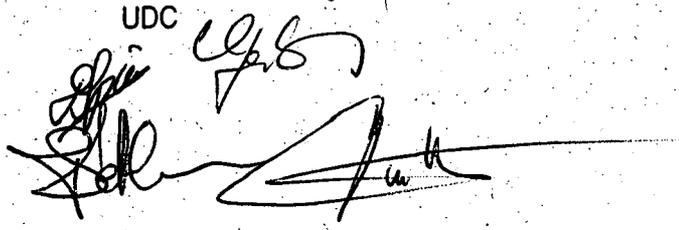
Gilles Pierre, PS 

PS 

PDC 

PLR 

PCSI 

UDC 

CS-POP et VERTS 